



Ville d'EPERNAY
7B Avenue de Champagne - BP 505
51331 EPERNAY CEDEX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

2024-21EP TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DE L'ESPLANADE CHARLES DE GAULLE, DU JARDIN DU JARD ET DES RUES ATTENANTES

Conditions de remise des offres

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES

MARDI 18 JUIN 2024 A 12H00







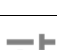



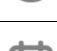

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur
<https://www.xmarches.fr/>

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Il est rappelé que seule la **date de réception** de l'offre par la plate-forme est prise en compte **et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.**

Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire **de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis.**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	2024-21EP TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DE L'ESPLANADE CHARLES DE GAULLE, DU JARDIN DU JARD ET DES RUES ATTENANTES
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	5
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Si groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
	Variantes	Sans
	PSE	PSE1 Lot 5
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Délai global : 18 mois
	Négociation	Non autorisée

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
2.5 - Clause d’insertion sociale (Lots 1 et 5)	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.3 - Contrôle technique.....	6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire CANDIDATURE (« proc » sur Xmarches).....	8
6.2 – Pièces de l’offre OFFRE (« lot » sur Xmarches):.....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.2 - Transmission électronique.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	14
9 - Renseignements complémentaires.....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
9.2 - Procédures de recours.....	14
9.3 – Notification et information des candidats	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
2024-21EP TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DE L'ESPLANADE CHARLES DE GAULLE,
DU JARDIN DU JARD ET DES RUES ATTENANTES

Lieu(x) d'exécution : Epernay (Esplanade Charles de Gaulle) - 51200 EPERNAY

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : **l'appel d'offres ouvert**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Lot 1 VRD, aménagements urbains et mobilier.
02	Lot 2 Modules architecturaux en bois et serrurerie.
03	Lot 3 Eclairage public et réseaux secs.
04	Lot 4 Fontainerie.
05	Lot 5 Espaces verts, arrosage et jeux.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain
02	45422100-2	Ouvrages en bois
03	45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public.
04	45262500-6	Travaux de maçonnerie et de briquetage
05	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Toutefois, au stade de l'attribution et conformément aux dispositions de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, **le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché public**, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats du **Lot 4 Fontainerie** ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

- **PSE 1** : Contrat annuel d'entretien pour la fontaine.

L'absence de cette prestation dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Clause d'insertion sociale (Lots 1 et 5)

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières **sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des clauses administratives particulières**.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Lot	Nature du lot	Minimum Heures d'insertions
Lot n°1	VRD, aménagements urbains et mobilier.	500 heures
Lot n°5	Espaces verts, arrosage et jeux	150 heures

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Mandataire solidaire : ATELIER VILLES & PAYSAGES PARIS - 17 bis Quai Voltaire – 75007 PARIS

Cotraitants : LA/BA - TPF ingénierie - 8'18" GRAHAL BLD Waterdesign

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par APAVE CONSTRUCTION Reims - Pôle technologique Henri Farman - 51685 REIMS - construction.champagne@apave.com

Christophe GUILLAUME 03 26 84 38 02 christophe.guillaume@apave.com

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

L : portant sur la solidité des ouvrages de viabilité, de fondations, d'ossature, de clos et de couvert et des éléments d'équipement qui font indissociablement corps avec ses ouvrages,

P1 relative à la solidité des équipements non indissociablement liés,

SEI relative à la sécurité des personnes dans les immeubles recevant du public (ERP) ou de grande hauteur (IGH).

HAND: Vérification des exigences d'accessibilité des personnes handicapées.

Att HND Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées

VIEL érification initiale des installations électriques

CONSEL Vérification avant mise sous tension des installations électriques

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau 2 sera assurée par QUALICONSLT SECURITE – 33 Rue Etienne Oehmichen - Pôle Technologique Farman – BP 302 – 51 688 REIMS

Stephane PANFILI | **Coordonnateur SPS** Tel : 03.26.36.76.00 stephane.panfili@qualiconsult.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 18 mois (Hors travaux de parachèvement et de confortement d'une durée de 36 mois du LOT 5).

Lots	Délais
Lot 1 VRD, aménagements urbains et mobilier.	72 semaines
Lot 2 Modules architecturaux en bois et serrurerie.	72 semaines
Lot 3 Eclairage public et réseaux secs.	72 semaines
Lot 4 Fontainerie.	72 semaines
Lot 5 Espaces verts, arrosage et jeux.	216 semaines

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les documents graphiques et les annexes (PGC, DT...) listés dans le document « **liste des pièces** »
- Le manuel utilisateur Xmarches

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (*Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise*). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (*personnel, et accessible après identification email et mot de passe*).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>

L'ensemble des mails de la collectivité seront envoyés via l'adresse : xmarches@spl-xdemat.fr

Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- *La mise à disposition des documents de la consultation ;*
- *La réception des candidatures et des offres ;*
- *Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...*
- *Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).*

La Collectivité ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire **CANDIDATURE (« proc » sur Xmarches)**

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ; soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). **La liste des renseignements figurant ci-dessous sera à joindre en annexe du DC2** (le DC2 seul ne suffit pas).

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- La lettre de candidature (DC1 ou document équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat et/ou l'ensemble des membres du groupement.

Renseignements concernant les capacités techniques, économiques et financières de l'entreprise :

- Déclaration appropriée de banques ou **preuve d'une assurance pour les risques professionnels** (Annexe à fournir).
- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** (DC2)
- **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. (Annexe à fournir°)
- **Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire.** Ces principaux travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat

- Pour le Lot 5 Espaces verts, arrosage et jeux :
- QUALIPAYSAGE pour le lot Espaces verts, arrosage et jeux

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique

6.2 – Pièces de l'offre OFFRE (« lot » sur Xmarches):

L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat. Les candidats sont invités à le signer électroniquement.

Lots 2 et 4 :

- **Le Cadre de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** intégralement complété Celui-ci est à respecter strictement par les candidats.

Lots 1, 3 et 5 :

- **Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) intégralement complété.** Celui-ci est à remettre au format PDF et dans un fichier exploitable (XLS ou ODS).
- **Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) intégralement complété** (PDF et XLS)

Ce document ne sera pas contractuel. Les quantités portées au détail estimatif sont des quantités fictives permettant d'avoir une base factuelle pour le jugement des offres.

Un mémoire technique de 50 pages A4 maximum (hors annexes) comprenant :

- ✓ **Une partie sur la compréhension des enjeux et contraintes spécifiques du projet :**
 - **Moyens humains et matériels** du candidat affectés au chantier notamment sur l'encadrement dédié, CV, organigramme, détails des tâches, matériels...
 - **Contraintes identifiées pour l'exécution des prestations et dispositions envisagées :** compréhension technique liée aux travaux, circulations, accès riverains et usagers, livraisons, projets connexes, protection de l'existant, réduction des nuisances, maintien des accès, signalisation...
- ✓ **Un planning détaillé, interfaces et phasage :** coordination entre les lots, organisation générale du chantier, phasage des opérations, durée et ordonnancement des phases...
- ✓ **Une description de la mise en œuvre et de la fourniture des matériaux :** Modes opératoires pour l'exécution des travaux, qualité des matériaux (**fiches techniques**)
- ✓ Une partie sur **l'Hygiène et la sécurité, l'insertion et la protection de l'environnement :** Schéma organisationnel d'un Plan Assurance Qualité (SOPAQ), Schéma d'Organisation et de Gestion des déchets (SOGED)
- ✓ **Une note d'insertion par l'activité économique** (Lots 1 et 5)

Nota : Les candidats sont invités à respecter ce maximum de 50 pages A4 pour la constitution de leur mémoire (hors annexes)

A titre purement indicatif : 15 pages pour la partie 1, 10 pages pour la partie 2, 20 pages pour la partie 3 et 5 pages pour la partie 4.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

7.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée. La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et **conforme au format XAdES, CAAdES ou PAdES**. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne. Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

NOTA : *En cas de signature sous forme « .sig » (signature distincte du document), il sera demandé au candidat, s'il est retenu, d'utiliser des outils gratuits (comme ADOBE READER) afin de signer l'acte d'engagement sous forme PDF en incluant la signature dans le document pour qu'il puisse être contresigné par le représentant de la collectivité.*

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien « *répondre par voie électronique* ». Le candidat est invité à se reporter au « *manuel utilisateur de la plate-forme* » mis à disposition sur www.xmarches.fr

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 5.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des

documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.** Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la *procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :*

- *lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;*
- *lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.*

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2024-21EP. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (Cf. *arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*). *NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF. Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à 50 Mo maximum par document.*



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante, pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 points
2-Prix des prestations	40 points

VALEUR TECHNIQUE (NT)

60 points

<p>Le critère « Valeur technique » est noté sur 60 points. La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique, des fiches techniques et du planning à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des enjeux et contraintes spécifiques du projet : Organisation et adéquation des moyens, identification des contraintes du site et moyens pour y répondre. - Planning, interfaces et phasages, méthodologie de l'entreprise : interfaces et phasage en cours de travaux, planning détaillé et délais d'optimisation. - Mise en œuvre et fourniture des matériaux : Mode opératoire pour l'exécution des travaux, Fourniture des matériaux (fiche techniques et provenance). - Mesures prises pour l'Hygiène, la sécurité, l'insertion et la protection de l'environnement : SOPAQ, SOGED. <p>Il leur sera attribué les points suivants :</p> <table border="1" data-bbox="71 689 1252 963"> <thead> <tr> <th></th> <th>Lot 1</th> <th>Lot 2</th> <th>Lot 3</th> <th>Lot 4</th> <th>Lot 5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compréhension des enjeux et contraintes spécifiques du projet</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Planning, interfaces et phasages, méthodologie de l'entreprise</td> <td>15</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre et fourniture des matériaux</td> <td>30</td> <td>35</td> <td>40</td> <td>40</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Mesures prises pour l'Hygiène, la sécurité, l'insertion et la protection de l'environnement</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une note NT sur soixante (60) points est attribuée à chaque candidat.</p>		Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Compréhension des enjeux et contraintes spécifiques du projet	10	10	5	5	5	Planning, interfaces et phasages, méthodologie de l'entreprise	15	10	10	10	15	Mise en œuvre et fourniture des matériaux	30	35	40	40	35	Mesures prises pour l'Hygiène, la sécurité, l'insertion et la protection de l'environnement	5	5	5	5	5	<p>Note NT sur 60 points</p>
	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5																										
Compréhension des enjeux et contraintes spécifiques du projet	10	10	5	5	5																										
Planning, interfaces et phasages, méthodologie de l'entreprise	15	10	10	10	15																										
Mise en œuvre et fourniture des matériaux	30	35	40	40	35																										
Mesures prises pour l'Hygiène, la sécurité, l'insertion et la protection de l'environnement	5	5	5	5	5																										
<p>PRIX DES PRESTATIONS (NP)</p>	<p>40 points</p>																														
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ou du Détail Quantitatif Estimatif. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 40 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = No - [2No (P/Po - 1)]$ <p><i>NP : Note de l'offre considérée</i> <i>No : Note maximale de l'offre la mieux placée</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i> <i>Po : Prix de l'offre la moins élevée</i></p> <p>La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative). Ainsi, une note NP sur 40 points est attribuée à chaque candidat.</p>	<p>Note NP sur 40 points</p>																														
<p>La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :</p> $N/100 = 60 NT + 40 NP$	<p>100/100</p>																														

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>**
La demande doit être transmise depuis l'« Espace entreprise ».

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée à l'ensemble des entreprises retenues pour la phase offre, **6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.**

Renseignement(s) administratif(s) :

VILLE D'EPERNAY

Direction Marchés Publics

2 rue de Reims - BP 505

51331 EPERNAY CEDEX

Renseignement(s) technique(s) :

VILLE D'EPERNAY

Madame Anne WERNER

Responsable Pôle Cadre de Vie

03 26 53 37 39

Mmes PLUCHART / GILLES/ MORLET

Tél : 03 26 53 37 08 / 09 / 34

VILLES & PAYSAGES

Sébastien PIASCO / Paysagiste Urbaniste /

Chef de projet

06 67 59 87 87

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée

51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél : 03 26 66 86 87

Télécopie : 03 26 21 01 87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY
Tel : 03.83.34.25.25
Fax : 03.83.34.22.24

9.3 – Notification et information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. *Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».*

Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les certaines attestations (fiscales, sociales, assurances...)